

## ICH - Admission

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Date de naissance :</b>	
<b>Date de l'entretien :</b>	<b>reçu par :</b>

Pour être admis à s'inscrire en vue de préparer le CEJI ou le diplôme de l'ICH, les candidats doivent justifier au minimum :

⇒ Du **baccalauréat** ou d'un diplôme jugé équivalent après examen du dossier par le Directeur de l'ICH.

⇒ Ou de **trois années d'activité professionnelle** de niveau « cadre », cette qualification personnelle étant appréciée par le Directeur de l'ICH (adresser au Centre une lettre de motivation manuscrite accompagnée des pièces justificatives).

Les personnes s'inscrivant à l'ICH doivent savoir qu'elles vont suivre une formation nécessitant des connaissances de base juridiques : aussi un cycle préalable comprenant deux cours l'un **initiation aux études juridiques**, l'autre **introduction au**

**droit de la propriété immobilière** leur est proposé. La réussite aux examens sanctionnant ce cycle préalable constitue une condition impérative pour l'accès à l'examen de tous les autres cours de l'ICH.

Des dispenses de ce cycle préalable sont possibles soit pour l'un des deux cours, soit pour les deux. Certains diplômes peuvent également donner lieu à des dispenses ou des équivalences de valeur dans la composition du diplôme.

Ces dispenses et équivalences sont accordées sous réserve de la communication d'un curriculum vitae et des diplômes concernés.

Se renseigner auprès du secrétariat.

### DISPENSES ACCORDEES A L'ELEVE (Partie réservée à l'administration)

--

Situation au regard du cycle préparatoire :

--

Décision d'admission :

ACCORD

REFUS

Motif :

--

### CONDITIONS D'ADMISSION AUX EXAMENS CONSTITUTIFS DU DIPLOME DE L'ICH

Les personnes désireuses de s'inscrire la même année aux enseignements du cycle préparatoire et aux valeurs entrant dans la composition du diplôme sont informées que la réussite aux examens sanctionnant ce cycle préparatoire constitue une condition impérative pour l'accès à l'examen de tous les autres cours de l'ICH.

Je soussigné(e).....reconnais avoir pris connaissance de ce point du règlement des inscriptions à l'ICH.

Je certifie satisfaire aux conditions d'admission à l'ICH.

FAIT A ....., le .....

SIGNATURE DE L'ELEVE

# ICH - Parcours diplômant

## SECTION CHOISIE ET CURSUS DE REFERENCE

- Diplôme de l'ICH section Vente et gestion d'immeubles  
 Diplôme de l'ICH section Promotion et construction  
 Diplôme de l'ICH section Expertise et estimation  
 CEJI

### Cursus de référence :

- 2007/2008  
 2006/2007  
 2005/2006

Le diplôme de l'Ich peut être obtenu dans l'une des trois sections Vente et gestion d'immeubles, Promotion et construction, Expertise et estimation. Quelle que soit la section choisie, le diplôme de l'ICH est délivré par la capitalisation de 9 unités d'enseignement dont six obligatoires et trois optionnelles.

Le choix des Unités d'Enseignement (UE) optionnelles se fait en fonction de votre projet professionnel, avec éventuellement un conseil d'ordre pédagogique de la part des enseignants.

Les élèves de l'ICH sont soumis à la composition du diplôme telle qu'elle existait au moment de leur première inscription, quelles que soient les modifications depuis survenues. Cette règle ne vaut que pour les élèves inscrits sans discontinuité pendant trois ans. Les autres élèves se voient appliquer le régime en vigueur au cours de leurs inscriptions successives.

UE et demi UE de cours ICH	Vente et gestion d'immeubles	Promotion et construction	Expertise et estimation
Fiscalité immobilière	●	●	●
Contrats de vente d'immeubles	●	■	■
Copropriété et administration des immeubles	●	■	■
Comptabilité immobilière	●	■	■
Droit des baux	●	■	■
Statut et déontologie des professions immobilières	◐	▶	▶
Economie immobilière	■	■	●
Droit immobilier B1/Urbanisme et aménagement	■	●	●
Droit immobilier B2/Marchés et contrats de travaux	■	●	■
Droit de la promotion et des sociétés immobilières	■	●	■
Responsabilité et assurance des constructeurs	■	●	■
Financement immobilier	■	●	■
Estimation des immeubles	■	■	●
Expertise judiciaire	▶	▶	◐
Introduction à la technologie et à la pathologie des bâtiments	■	■	●
Immobilier d'entreprise	◐	▶	◐
Environnement	■	■	■

Chaque section est composée de **six UE obligatoires**

● : une UE entière (6 crédits ECTS : 50h) - ◐ : une demi UE (3 crédits ECTS : 25 h)  
et de **trois UE optionnelles**

■ : une UE entière (6 crédits ECTS : 50h) - ▶ : une demi UE (3 crédits ECTS : 25 h)

## FORMALITES D'INSCRIPTION

Tout dossier d'inscription doit obligatoirement comprendre :

- la présente fiche d'admission dûment signée  
 le dossier d'inscription complété  
 une photocopie de votre pièce d'identité lors d'une nouvelle inscription  
 un curriculum vitae mentionnant les études effectuées, les diplômes obtenus et les emplois occupés  
 le montant des frais de scolarité calculé suivant le tarif indiqué ou une lettre de prise en charge de vos frais si vous bénéficiez d'un financement par votre employeur ou un organisme tiers payant